



Société de mes parents qu'ils ont créés en incluent uniquement u

Par **delphine52**, le **16/03/2011** à **15:36**

Bonjour,
nous sommes une fraterie de 4 enfants dans ma famille, mes parents ont créés une société il y à 4 ans.
Dans cette même société mon père à pris 51 % des parts, ma mère 26 % et mon plus jeune frère qui travail dans la société de mes parents à reçu gracieusement 24 % des parts.
Tous les ans la société degage de bons bénéfices à tel point , que mon frère en obtient plus ou moins 10000 € chaque année en plus de son salaire de 2700 € à 3000 € cela dépend.
Pensez vous normal que nous (les 3 autres enfants) soyent dans cette situation ? quel recourt avons nous ?
merci de vos réponses .

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **15:42**

Vous n'avez aucun recours, puisque vos parents font ce qu'ils veulent de leur argent de leur vivant.
A l'ouverture de chaque succession, vous ferez valoir la donation déguisée en la réactualisant